

Les règles locales

Hors limites :

- le practice et les trous d'école
- trou n°4 : le bord intérieur de la route goudronnée, à gauche du trou
- trou n°10 : le bord intérieur de la route goudronnée, à gauche du trou
- trou n°18 : le restaurant, à partir du bord dallé de la terrasse

Obstacles d'eau (R.26) :

- les fossés non marqués ne sont pas des obstacles d'eau

Obstructions inamovibles (R.24-2) :

- tous les chemins font partie intégrante du parcours
- les piquets de sécurité situés dans les obstacles d'eau sont considérés comme obstructions inamovibles



Repères de distances

Les distances sont matérialisées à 135m par des piquets, à 200m par des ronds blancs, à 100m par des ronds bleus et à 50m par des ronds rouges. Ces repères sont mesurés par rapport aux entrées de green.

SSS Hommes	70,3	69,1
Slope Hommes	124,1	120,3
SSS Dames	71,9	70,6
Slope Dames	122,4	121,2